

Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/160761
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.492/s.370
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : BRUXELLES. Place du Musée – Eglise Protestante de Bruxelles.
Restauration de l’orgue Dreymann de la Chapelle royale.
Avis conforme (*Dossier traité par M. Fr. Timmermans-D.U. et Mme M. Maillard – D.M.S.*)

En réponse à votre lettre du 4 mai 2005, en référence, reçue le 9 mai, nous avons l’honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 18 mai 2005, et concernant l’objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis favorable sous réserve.

Pour rappel, la chapelle privée du Palais de Charles de Lorraine dont la construction débute vers 1760, sous le régime autrichien, est classée pour totalité, y compris le mobilier fixe par destination. L’orgue fut réalisé en 1840 par le facteur Bernhard Dreymann, en remplacement de l’orgue Forceville (1699). Il s’agit du premier orgue romantique en Belgique et le seul orgue Dreymann connu à Bruxelles.

Le dossier joint à la demande fait état d’un instrument qui nous est parvenu aujourd’hui en relativement bon état. Une restauration importante a été réalisée en 1966-71 par le facteur Patrick Collon dans un esprit respectant l’authenticité historique de l’instrument. Depuis une trentaine d’années, il fait régulièrement l’objet de petites révisions. Toutefois, de nombreuses fêlures sont apparues dans les sommiers et les soufflets, ainsi que le rétrécissement d’autres pièces. La restauration ne porte que sur la mécanique et non sur le buffet, et s’inscrit davantage dans une phase de grand entretien. La description des travaux proposés est globalement conforme à la méthodologie actuellement prônée en matière de restauration d’instruments authentiques.

Vu qu’un démontage complet (sauf les tuyaux de façade et le buffet) est nécessaire pour déplacer les différents éléments en atelier, la CRMS demande que chacune des étapes de la restauration soit accompagnée d’un reportage photographique détaillé ainsi que d’un plan et d’une coupe annotant les interventions successives avec précisions. Elle demande également que la DMS soit associée à la direction des travaux.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l’expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire
C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (Mmes M. Maillard et Fr. Olivier)

J. DEGRYSE
Président